

en réalité je le suis; mais j'avais l'intention de demander à mon honorable ami, l'honorable sénateur de Compton (l'honorable M. Pope), de ne pas insister sur l'adoption de sa motion. Il me semble qu'il est tout à fait inopportun que le Sénat du Canada se permette de suggérer non seulement au parlement impérial, mais aussi aux nations alliées à la mère patrie, la ligne de conduite qu'ils devront tenir dans les négociations qui auront lieu pour rétablir la paix.

Des VOIX: Ecoutez, écoutez.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je croyais que la discussion sur la motion serait continuée, et que j'aurais l'occasion d'y prendre part; mais elle s'est terminée si promptement que je n'ai pas eu le temps de le faire. La Chambre reconnaîtra avec moi que, bien qu'il soit tout à fait convenable de discuter la ligne de conduite que l'on devra tenir relativement aux négociations de la paix, le Sénat manquerait tout à fait à sa dignité s'il se permettait d'exprimer son opinion sur ce qui doit être fait par les nations alliées dans les négociations de la paix en question. Avec la permission de la Chambre je proposerai donc que la motion qui vient d'être adoptée soit rescindée. Si mon honorable ami désire la proposer sous une autre forme, je serai très heureux de faciliter sa tâche autant que je le pourrai.

L'honorable M. POWER: Une règle du Sénat indique la manière dont une motion de la Chambre peut être rescindée, et l'honorable ministre dirigeant ne s'y est pas conformé.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: J'ai demandé la permission de la Chambre.

L'honorable M. POWER: Je remarque que l'honorable sénateur de Compton (l'hon. M. Pope) n'est pas ici. S'il y a unanimité, je ne m'opposerai pas, moi-même, à la motion de l'honorable ministre dirigeant.

L'honorable M. DAVID: Bien que l'on puisse dire beaucoup de chose à l'appui de ce qui a été dit très éloquemment par l'honorable sénateur de Compton, je suis d'avis qu'il n'est pas opportun que le Sénat du Canada adopte une motion comme celle qu'il a proposée.

L'honorable M. CLORAN: J'aimerais à poser une question à l'honorable ministre dirigeant avant que sa propre motion soit mise aux voix. La rescision de la motion de l'honorable sénateur de Compton empêchera-t-elle que le discours qu'il a prononcé sur cette motion soit inséré dans le "Hansard"?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Non.

L'honorable M. POPE: Comme je me trouvais absent de la Chambre, je demande à l'honorable ministre dirigeant de me dire ce qu'il est à propos de faire.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je demande à mon honorable ami de laisser rescinder la motion qu'il a fait adopter, et que mon honorable ami consente à ce que sa motion reste inscrite sur le bulletin des avis pour être discutée ultérieurement.

L'honorable M. POWER: Vous ne pouvez procéder de cette manière.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Rien ne s'y oppose.

L'honorable M. POWER: D'après ce que je comprends, l'honorable ministre dirigeant a demandé que la Chambre consente à l'unanimité à ce que la motion de l'honorable sénateur de Compton soit rescindée. Nous ferions mieux d'accepter simplement cette procédure, et si l'honorable sénateur de Compton désire revenir sur cette question, il pourra le faire plus tard.

La motion de l'honorable ministre dirigeant est agréée.

L'honorable M. POWER: Honorables messieurs, puisque cette motion en rescision est adoptée, je demande à l'honorable ministre dirigeant que, vu que la motion de l'honorable sénateur de Compton a été adoptée sans avoir été suffisamment discutée, elle ne soit pas insérée dans le journal de la Chambre.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Oui. Je crois, en effet, qu'il importe qu'elle ne paraisse pas dans ce journal.

RESERVE SAUVAGE DE KITSILANO.

Sur motion pour l'ajournement du Sénat—

L'honorable M. BOSTOCK: Je crois devoir attirer l'attention de l'honorable ministre dirigeant sur une motion proposée à la fin de la dernière session pour la production de documents se rapportant à la réserve sauvage de Kitsilano, et qui, je crois, n'ont pas encore été déposés devant le Parlement.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures p.m.